

## SEANCE DU 3 MAI 2010

L'an deux mil dix le trois mai à 20 H 30 le Conseil Municipal d'Ardin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Etaient présents : Mmes Danie SAUZE, Mireille RICHARD, Virginie BRIAND, Micheline COBLARD, Jacqueline GABILLY, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Jean-Luc LEGARLANTEZECK, Carol PREVOST, Gilles ROY, Francis VILLAIN, Samuel AUDURIER, Laurent CHAUVET.

Mme Jacqueline GABILLY a été élue secrétaire.

### I) INFOS DIVERSES.

- A) Travaux chemins : l'opération « Chemins » a commencé (Cimetière aux Chiens, Bois de Bloué, Chemin du Patis). L'empierrement est terminé. Le travail va se réaliser prochainement.
- B) Révision du P.L.U : les services de l'Etat nous ont communiqué leur avis sur ce dossier. Cet avis est favorable, quelques prescriptions ont cependant été formulées. Une réunion avec le bureau d'études PARCOURS est programmée le 7 Juin 2010 pour acter ces prescriptions. Mr le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique démarre le 25 Mai prochain et durera un mois.
- C) Eglise : Mr le Maire a pris rendez-vous avec le Conseil Général qui lui a fait part d'une possibilité d'obtention d'une subvention de 10.000 €. Par ailleurs un contact a été pris avec la Fondation du Patrimoine ce jour pour connaître les modalités d'une souscription publique. Celle-ci doit atteindre 5% du montant des travaux, sinon la Fondation ne peut intervenir financièrement. La Fondation verse dans la plupart du temps une aide de 10 % du montant des travaux (elle garde 3% pour les frais). La souscription doit être le plus large possible pour obtenir un maximum de fonds : particuliers, entreprises, banques, collectivités locales. Un mécénat à l'étranger est même envisageable.
- D) PRINTEMPS CHAPITEAU : Samuel AUDURIER donne de manière précise le programme des différents spectacles prévus du 6 au 12 mai. Il est rappelé que le Centre d'art dramatique de Poitiers s'est déjà produit à Avignon dans le cadre de son festival d'été, c'est dire le professionnalisme de cette troupe.
- E) Travaux Chaillot : ils se déroulent normalement, le revêtement intérieur est en cours.

### II) PROJET CABINET MEDICAL

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré un médecin de Niort fortement intéressé par l'installation d'un cabinet à Ardin. Il convient de trouver un lieu d'implantation de ce cabinet médical. Mr le Maire a pensé proposer le logement vacant appartenant à Mr Jean-Pierre VILLAIN et sis rue du Capitaine de Jouslard. Cette habitation a été visitée par le médecin et lui convient parfaitement. Son prix de vente est de 85.000 €.

Les renseignements nécessaires ont été pris auprès d'une banque pour connaître les conditions financières relatives à un prêt de ce montant. Les mensualités s'élèveraient à 1847,26 € par trimestre pour une durée de 15 ans. Le loyer demandé au médecin serait par conséquent équivalent à cette somme. Cependant l'appartement nécessite de gros travaux de rajeunissement (tapisserie, huisserie, plomberie, sanitaires, ...) ainsi qu'une étude concernant la mise aux normes en termes d'accessibilité. Il

est décidé de faire intervenir le cabinet d'études MILANESE de Coulonges sur l'Autize pour une première estimation des travaux.

D'autre part Mr le Maire a eu une conversation téléphonique avec la Sous-Préfecture de Bressuire afin de connaître les éventuelles aides financières pour ce type d'opération. Si le problème de la tension qui règne sur le marché de la santé est réellement pris en compte la Commune pourra peut-être bénéficier d'une dotation.

Mr le Maire précise que notre futur médecin a 63 ans. S'il venait à quitter Ardin rapidement pour se mettre à la retraite, la Commune pourrait faire appel à un cabinet de recrutement dénommé « RIVIERE CONSULTING » sis à Paris, qui dispose d'un véritable réseau national et européen ainsi que d'équipes d'intervention tout-à-fait adaptées à la recherche d'un médecin.

### III) PRIX DES ABONNEMENTS D'EAU POUR LES PROFESSIONNELS.

Mr le Maire rappelle qu'en décembre dernier le Conseil avait fixé les différents tarifs d'eau pour 2010 (abonnements, prix des consommations et prestations habituelles). Les tarifs dégressifs n'étant plus autorisés il a fallu redélibérer le 1<sup>er</sup> février. Seul celui des professionnels consommant plus de 500 m<sup>3</sup>/an n'avait pas été fixé, une réunion avec les consommateurs concernés demeurant préalablement nécessaire.

Après une étude approfondie de ce dossier, il s'avère que deux compteurs devront être installés (un pour l'exploitation, un pour l'habitation). Afin que le service d'eau ne soit pas pénalisé financièrement un abonnement professionnel à 300 € demeure équitable.

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée. Celle-ci émet un avis favorable.

### IV) QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé de fixer une réunion de la Commission « Bâtiments ». Elle aura lieu le 11 Juin 2010 à 19 H.

*La séance est levée à 22 H 30.*